

Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénevisse, Les Nonières



Chères Châtillonnaises, Chers Châtillonnais,

L'année dernière, j'avais souhaité que l'année 2021 soit plus sereine et que l'épidémie de Covid soit maîtrisée. Ce n'est pas le cas, et la nouvelle année 2022 s'ouvre encore avec la continuation de la crise sanitaire. L'espoir est cependant plus grand avec la production d'un vaccin qui tous les jours prouve son efficacité, par exemple avec le fait que les personnes non vaccinées sont beaucoup plus nombreuses en réanimation que les personnes avec un schéma vaccinal complet. Pour celles et ceux qui doivent encore recevoir une dose de rappel faites-le : le délai passe à 3 mois après la 2^e injection. Pour ceux qui ne sont pas vaccinés, sautez le pas : le vaccin a fait les preuves de son efficacité.

La vaccination n'est pas la seule stratégie de lutte contre le virus. Il faut continuer à observer avec rigueur les gestes barrières et suivre les consignes données par les autorités. Ces mesures sont prises dans l'intérêt général et souvenez-vous de l'adage : "la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres" (voir aussi l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui est rappelée dans le préambule de notre Constitution *).

Voyons aussi tout ce qui est positif : le dévouement des services de santé (hôpitaux, corps médical, services infirmiers, pharmaciens) et d'aide à la personne en ville ou dans les établissements qui reçoivent des personnes âgées. Soulignons aussi le fait que notre économie a pu être préservée et ainsi l'emploi.

Pour nous cela veut dire que nos grands chantiers ont continué : la cantine scolaire a été inaugurée, l'antenne de téléphonie mobile a été mise en service, la rénovation du viol du Temple progresse malgré des difficultés, la réhabilitation de la mairie va toucher à sa fin. Nous lançons d'autres projets comme la mise en valeur de l'entrée ouest de Châtillon, pour être encore plus digne du label "Les plus Beaux Villages de France" qui nous a été attribué. Nous n'oublions pas nos villages : enfouissement des lignes électriques et téléphoniques aux Nonières, réfection de la voirie à Bénevisse, début de construction de la station d'épuration à Archiane, etc.

Nous écoutons la population lors de réunions publiques d'information et de discussion : c'est le cas pour le classement des sites d'Archiane et de Combeau. Des aménagements du projet initial ont

été obtenus avec le fait de limiter la protection à une simple inscription pour les villages d'Archiane et de Bénévisse. Le projet de l'entrée ouest a aussi été présenté en séance publique.

La communauté de communes du Diois, dans son souhait de limiter le volume des ordures ménagères, installe des composteurs sur le territoire et demande à la commune de faire le lien pour trouver des bénévoles qui assurent le suivi. Le premier composteur a été installé au parking des Chaussières et fonctionne très bien grâce à l'implication de bénévoles et de la mairie. Un autre doit être installé : il faudra compléter l'équipe de bénévoles.

Si j'ai un peu détaillé notre action, c'est que, cette

année encore, la présentation des vœux de l'équipe municipale ne pourra pas avoir lieu.

L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à tous une très bonne nouvelle année.

Eric Vanoni

*** Art. 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789**

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

La commune de Châtillon recherche des bénévoles pour pouvoir installer un nouveau composteur partagé

Comme vous l'avez peut-être remarqué, nous disposons depuis un an à Châtillon d'un composteur partagé, ouvert à tous 24/24h, 7/7j, situé parking des Chaussières. Il est géré par Vivien et Jenny et son fonctionnement est un succès. Il permet aux usagers de réduire considérablement leurs déchets (1/4 environ de la poubelle est constitué de matières compostables) et de transformer les restes de repas en humus qui peut servir aux usagers ou aux espaces verts de la commune.



Bientôt, le 1^{er} janvier 2024, ce sera une obligation légale pour l'autorité compétente pour le traitement des ordures ménagères de proposer une solution de tri pour les biodéchets. La communauté de

communes du Diois a choisi de proposer la mise en place de composteurs pour permettre aux habitants de pratiquer le compostage.

Nous souhaitons aujourd'hui ouvrir un deuxième composteur afin de permettre à plus d'habitants de réduire leurs déchets. Il sera situé cette fois dans la partie haute du village, place du champ de foire.

Les composteurs partagés sont financés par la communauté de communes du Diois et l'ADEME, avec des bacs en mélèze fabriqués à l'ESAT de Recoubeau. Leur fonctionnement repose quant à lui sur des bénévoles qui veillent à ce que tout se passe bien. Pour cela ils sont formés et suivis par la communauté de communes.

Pour installer le nouveau composteur, nous avons déjà deux référents avec Pascale et Nicolas, mais **il nous manque encore deux bénévoles**. C'est un engagement qui prend de l'ordre de 10 minutes par semaine et qui permet une dynamique vertueuse pour le quartier.

Si vous êtes prêt à vous engager dans ce projet, merci de prendre contact avec la mairie de Châtillon.

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi contacter la communauté de communes aux coordonnées suivantes :

Emmanuel Cron / Tél. : 04 58 17 44 65 /
courriel : preventiondechets@paysdiois.fr

16 décembre 2021 Repas de Noël à la cantine scolaire

C'est le premier repas de Noël servi dans la nouvelle cantine.

Une motivation pour ne pas être absent ce jour là ?

En tout cas les enfants étaient nombreux pour profiter du menu suivant :

- *Cake Butternut/Emmental du chef*
- *Emincé de filet de poulet - sauce aux marrons et pain d'épice*
- *Filet de colin sauce aux crustacés*
- *Gratin dauphinois*
- *Clémentine - Chocolat de Noël*
- *Gâteau "sapin de Noël"*

Les personnels de la cantine apprécient leurs conditions de travail. Les enfants apprécient une cantine agréable et proche de l'école. Une étude est

lancée pour encore mieux insonoriser ce local, spécialement pour les voix aiguës de nos chers enfants.



16 décembre 2021 Spectacle de Noël de l'école

La municipalité a tenu à ce que les enfants de l'école aient un spectacle pour Noël. Covid oblige, le spectacle s'est tenu dans la salle Kubnick sans public. Les classes étaient bien séparées dans la salle.

Le groupe de Daniel Brandt a mené les écoliers sur les chemins de la musique d'Amérique du sud au son de la quena (flûte d'Amérique du sud), de la flûte de pan ou de la guimbarde.

Un spectacle apprécié par les enfants, qui petit à petit ont été pris par le rythme de cette musique !



Informations de l'Association Châtillon Arts et Vigne

Dans une lettre d'information largement distribuée, le président de l'association a donné des nouvelles de l'association et fourni des indications sur la préparation du prochain festival qui aura lieu du 7 au 14 août 2022.

Le point fort est le choix d'un thème :

"Châtillon de Henri IV à Louis XIV"

en liaison avec l'achèvement de la réhabilitation du bâtiment de la mairie, avec sa façade du début du XVII^e siècle et la tour de l'horloge du début du XVIII^e siècle.

Plusieurs initiatives pour l'organisation du festival sont annoncées :

- Extension du Village-Galerie aux villages de Châtillon
- Partenariat avec l'école Estienne (École supérieure des arts et industries graphiques)

- Création d'une fresque lumineuse (mapping video) sur la façade de la Mairie
- Choix de privilégier la Nuit des Cabanons par suite du manque de bénévoles
- Une nuit des galeries avec illumination du village par les habitants et animations

L'association a besoin de votre soutien ! Elle cherche de nouveaux bénévoles pour :

- s'impliquer dans la recherche de partenaires (sponsors)
- suivre la relation presse
- s'investir dans la commission "site web"
- et plus généralement pour la préparation et la tenue du festival.

Pour plus de renseignements et contacter l'association :

Association Châtillon Arts et Vigne, 3 rue du Reclus, 26410 Châtillon-en-Diois
<http://chatillonartsetvigne.free.fr/accueil.html>

Des nouvelles de la bibliothèque

Comme l'an dernier, la bibliothèque est restée ouverte pendant toutes les vacances de Noël. Les lecteurs ont apprécié de pouvoir se procurer de la lecture pour les journées froides et pluvieuses !

Nous avons proposé une animation pour les jeunes enfants le 22 décembre, avec lecture de contes et petit bricolage pour décorer l'arbre de Noël. Deux enfants et leurs grand-mères y ont participé.

Et nous avons proposé, pour la 3^e fois de l'année, de célébrer le 400^e anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine avec un jeu de piste. Le chemin qui mène à la source de l'Adoux étant un peu inondé, c'est en parcourant les viols de Châtillon qu'une dizaine de personnes ont résolu les

énigmes proposées par l'équipe de la bibliothèque.

Avez-vous vu la devinette affichée dans la vitrine durant le mois de décembre?

Voici la réponse !

Les illustrations représentaient les contes :

- *La petite fille aux allumettes de Hans Christian Andersen,*
- *Casse Noisette de Ernst Theodor Amadeus Hoffmann,*
- *Hansel et Gretel de Jacob et Wilhelm Grimm.*

L'équipe de la Bibliothèque



Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD

ISSN : 2744-046X